



Prix de la Fondation Rovaltain

REGLEMENT

1. Le prix de la Fondation Rovaltain ne sera mis en jeu que si un minimum de 150 participants inscrits au Forum (hors tarif « Parcours avenir ») est atteint.
2. Seuls les chercheurs participant au SEM 2018 peuvent déposer un sujet de thèse dont ils seront l'encadrant (principal ou co-encadrant).
3. Pour candidater, le chercheur doit préparer une infographie au format A3 (29,7 x 42 cm portrait ou paysage au choix) présentant le sujet de thèse, et la soumettre par mail à e.egea@fcsrovaltain.org.
4. Lors de sa participation au Forum, le chercheur devra afficher cette même infographie (sans modifications) dans l'espace réservé.
5. Seules les infographies préalablement soumises par mail et respectant les règles du présent règlement pourront être affichées.
6. Les infographies seront diffusées par la Fondation dans le livret programme.
7. Chaque participant au SEM 2018 aura une voix pour voter pour le sujet de thèse de son choix.
8. Le sujet ayant reçu le plus de voix sera lauréat d'une demi bourse de thèse d'une valeur de 45 000€.
9. L'encadrant aura 3 mois à compter de la date de sélection pour apporter la deuxième moitié du financement de la thèse. A défaut, la demi-bourse sera réattribuée au sujet classé en deuxième position par le vote des participants.
10. Une convention de partenariat régissant les relations entre l'établissement bénéficiaire et la Fondation Rovaltain sera établie préalablement au versement de la demi-bourse.